Docusign Envelope ID: D653128F-0121-45CA-8C5F-DD0ABD16B4A4

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Gaztransport & Technigaz

GTT

Assemblée générale du 11 juin 2025

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Docusign Envelope ID: D653128F-0121-45CA-8C5F-DD0ABD16B4A4

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, rue Clément Marot
75008 Paris
S.A. au capital de € 40 000
722 012 051 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Gaztransport & Technigaz
GTT

Assemblée générale du 11 juin 2025

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société GTT,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président-directeur général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 4 416 179,88 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Docusign Envelope ID: D653128F-0121-45CA-8C5F-DD0ABD16B4A4

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
DocuSigned by: Sandrine LE MAO 9493753BE8414B3...	Signed by: Stéphane PEDRON 302F863AD81D4E6...
Sandrine Le Mao	Stéphane Pédron

Docusign Envelope ID: D653128F-0121-45CA-8C5F-DD0ABD16B4A4

Technology for a sustainable world

Saint Rémy Les Chevreuse, le 24 février 2025

Attestation relative aux rémunération établie
en application de l'article L 225-215 du Code du Commerce

Je soussigné Philippe BERTEROTTIERE, Président Directeur Général de la société GTT, certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux payées de la Société se sont élevées à 4 416 179,88 € (*quatre millions quatre cent seize mille cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes d'euros*) au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Philippe BERTEROTTIERE
Président-Directeur-Général

GTT (Gaztransport & Technigaz) SA - Tél. + 33 (0)1 30 23 47 89 - Fax. + 33 (0)1 30 23 47 00 - **www.gtt.fr**
SA au capital de 370.783,57 € - RCS Versailles B 662 001 403 - Siège Social : 1, route de Versailles - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - France